

Service instructeur
Mission Contrôle de Gestion

1^{ère} **Commission** - N° CG-2015-2-1-3

Service consulté

**CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT AU BUDGET 2015 DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)**

Résumé : Cette contribution s'inscrit dans la cadre de la convention triennale liant le SDIS et notre Département, pour la période 2013-2015. La maîtrise budgétaire instaurée par le SDIS permet de reconduire la contribution départementale à son niveau de 2014, soit 23 507 361 €.

Les projections d'exécution du budget 2014 faites par le SDIS montrent que les objectifs de maîtrise des dépenses seront tenus.

Les axes définis par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) sont développés conformément aux prévisions. Les points majeurs sont les suivants :

1. Le plan d'équipement en matériels et véhicules est respecté, sachant que des économies ont pu être réalisées, notamment grâce à une mutualisation des équipements lourds (par ex. : le 1 PC de colonne pour le groupement Sud a été mutualisé avec le SDIS 90, ce qui a permis d'éviter l'achat d'un tel équipement).
2. La couverture des risques particuliers s'est améliorée, par la constitution d'un groupe d'intervention longue distance et par l'accord conclu avec les MDPA pour la sécurisation du chantier Stocamine.
3. La mise en place d'une nouvelle grille de tarification pour les prestations non urgentes commence à porter ses fruits : la baisse sensible de ce type d'interventions permet de mieux concentrer les moyens sur les interventions urgentes. A titre d'exemple, les interventions sur les nids d'hyménoptères sont passées de 402 en juillet 2010 à 116 en juillet 2014.
4. L'instauration de la prise en charge de l'allocation de vétéran par les communes sièges de CPI n'a pas encore été réalisée.

Pour le budget 2015, le SDIS a réalisé une projection budgétaire à budget constant. C'est la raison pour laquelle, le CASDIS a décidé de ne pas augmenter les contributions sollicitées auprès des communes, EPCI et le Département. Il est donc nécessaire de conclure un avenant à la convention signée entre le SDIS et notre Collectivité, pour la période 2013-2015.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- ✓ fixer la contribution départementale au budget 2015 du SDIS à 23 507 361 € ;
- ✓ approuver l'avenant joint en annexe ;
- ✓ m'autoriser à signer cet avenant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER